

I. **Lisez attentivement chaque rubrique de la CMR ou du bon de livraison, note d'envoi, facture, ...**

II. **Inscrivez dans la case n° 9 :**

VEHICULE

1. véhicule ouvert et non bâché convenu avec l'expéditeur

EMBALLAGE

2. sans emballage
3. défectueux (carton, film, palette mauvais état,...)
4. insuffisant (cartons ne résistent pas, sacs trop fins,...)

NOMBRE, MARQUES, N° DE COLIS (tonneaux, sacs, pièces,...)

5. impossible à vérifier en raison de : ...
 - a) chargement effectué par l'expéditeur (véhicule préchargé)
 - b) conditions atmosphériques
 - c) trop grand nombre de colis (plus qu'un nombre raisonnable (66 palettes))
 - d) scellement du container (said to contain)



MARCHANDISE PRISE EN CHARGE

6. en mauvais état apparent (coin cassé-mouillé-réparé,..)
7. endommagée
8. mouillée
9. gelée
10. non protégée contre les conditions atmosphériques, à la demande de l'expéditeur

MANUTENTION, CHARGEMENT, ARRIMAGE, DECHARGEMENT

11. par l'expéditeur
12. par le conducteur ,à la demande de l'expéditeur, selon ses instructions
13. par le destinataire
14. par le conducteur, à la demande du destinataire

III. **Ne partez pas sans faire signer la lettre de voiture CMR par l'expéditeur.**
Sinon, demandez des instructions à votre responsable !




Consultrans Solutions srl

Siège social
Rue Cité Wauters 62
4601 Argenteau (Belgium)
TVA: BE 0864.480.430

Siège d'exploitation
Rue du Parc, 16
4432 Alleur
(Belgium)

Tél.:+32(0)4 345 00 45
fco@consultrans-
solutions.be
consultrans-solutions.be

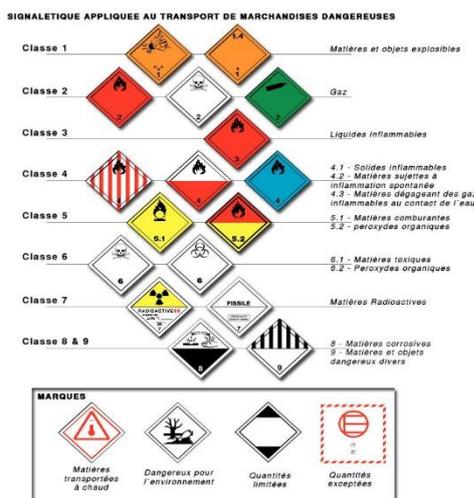
ING 340-1311945-58
IBAN: BE95 3401 3119 4558
BIC: BBRUBEBB

BELFIUS 068-8978172-73
IBAN BE27 0688 9781 7273
BIC GKCCBEBB

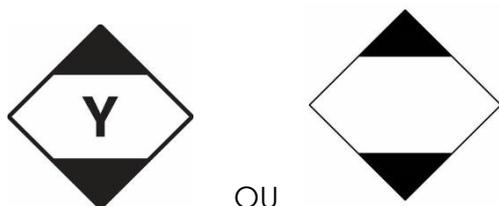
Si vous faites un transport en compte propre, vous devez aussi vous assurer que tous ces éléments soient corrects afin d'éviter de devoir assumer directement des complications par rapport aux quantités facturées et par rapport à la qualité reçue !

Pour les transports en compte propre, le conducteur doit pouvoir présenter un document par envoi (Note d'envoi, Facture, bon de livraison, ticket de pesée complet, ...) reprenant au minimum :

- 1) la date de l'expédition ou de l'enlèvement
- 2) le nom et l'adresse de l'expéditeur (vous)
- 3) le nom et l'adresse du destinataire (votre client (si vente) ou vous-même (si vous êtes l'acheteur))
- 4) le lieu de chargement (votre établissement)
- 5) le lieu de déchargement (un autre établissement ou celui de votre client)
- 6) la nature et quantité ou poids ou volume de la marchandise



Dans certaines situations particulières et bien précises, la réglementation ADR par exemple, ne s'appliquera pas entièrement lors d'un transport si vous pouvez justifier d'une exemption partielle... mais vous devrez malgré tout respecter certaines règles bien précises !



Bonne route !

Consultrans Solutions srl

Siège social
Rue Cité Wauters 62
4601 Argenteau (Belgium)

TVA: BE 0864.480.430

Siège d'exploitation
Rue du Parc, 16
4432 Alleur (Belgium)

Tél.: +32(0)4 345 00 45
fco@consultrans-solutions.be
consultrans-solutions.be

ING 340-131 1945-58
IBAN: BE95 3401 3119 4558
BIC: BBRUBEBB

BELFIUS 068-8978172-73
IBAN BE27 0688 9781 7273
BIC GKCCBE33